



**Point de vue du Conseil Supérieur de l'Enseignement
sur le Plan d'urgence présenté par les Départements
en charge de l'Education-Formation**

Table des matières

-
- I- Contexte.**
 - II- Appréciation globale et recommandations générales.**
 - III- Promotion d'un enseignement préscolaire de qualité.**
 - IV- Mise en place d'un enseignement obligatoire de qualité au profit de tous les enfants marocains jusqu'à l'âge de 15 ans révolus.**
 - V- Stimulation de l'initiative et de l'excellence dans le secondaire qualifiant, le cycle supérieur, la recherche scientifique et la formation professionnelle.**
 - VI- Traitement des problématiques transversales.**
 - 1/ Le corps d'enseignement et le métier d'enseignant.
 - 2/ La maîtrise des compétences linguistiques.
 - 3/ La déconcentration et la décentralisation.
 - VII- Recommandations finales : trois conditions clés de succès**

Dans le cadre des efforts visant à donner un nouveau souffle à la réforme du système national d'éducation et de formation et tendant à améliorer le rendement et la qualité de l'école marocaine, Sa Majesté le Roi a invité le Gouvernement, dans son discours d'ouverture de la session parlementaire d'octobre 2007 à « *s'atteler sans tarder à la mise en place d'un plan d'urgence pour consolider ce qui a été réalisé, et procéder aux réajustements qui s'imposent, en veillant à une application optimale des dispositions de la Charte Nationale d'Education et de Formation* », et à « *... apporter des solutions courageuses et efficientes aux difficultés réelles qui pénalisent ce secteur vital et ce, en concertation et en coordination avec l'institution constitutionnelle représentative en la matière, à savoir le Conseil Supérieur de l'Enseignement.* ». ».

Dans son discours du Trône du 30 juillet 2008, Sa Majesté le Roi a en outre appelé le Gouvernement à veiller à la mise en œuvre optimale de ce plan, insistant sur la nécessité d'une forte implication de tous en faveur de sa réalisation, afin que le Maroc soit au rendez-vous de cette réforme décisive pour son devenir.

Ces Hautes Directives Royales se sont traduites sur le plan effectif par l'engagement du Gouvernement, notamment le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique (MEN) et le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle, à élaborer et à mettre en œuvre ledit plan.

Le Conseil Supérieur de l'Enseignement (le Conseil) a, pour sa part, et dans la limite de ses attributions, contribué à donner corps à ces Hautes Orientations Royales :

- en élaborant son premier rapport sur l'état et les perspectives du système d'éducation et de formation, qui comprend, outre des éléments de diagnostic du système éducatif, des principes et des recommandations pouvant servir à orienter les chantiers de rénovation prioritaires en perspective ;
- en avançant des propositions et des observations visant à enrichir le Plan d'urgence, tant durant la 7^{ème} session ordinaire du Conseil, tenue en juillet 2008, qu'à travers les contributions de ses membres, des experts réunis en son sein et de l'Instance Nationale d'Evaluation du Système d'Education et de Formation (INESEF). Un résumé synthétique de ces contributions a été exposé pendant la séance plénière tenue par le Conseil le 9 septembre 2008.

Cette dernière séance a donné lieu à une recommandation consistant à élaborer, sur la base des observations et propositions émises par les membres et instances du Conseil, un point de vue, mettant l'accent sur quelques domaines et chantiers prioritaires identifiés dans les plans d'urgence.

Il est à signaler que les propositions et observations relatives au plan d'urgence de la formation professionnelle sont intégrées dans le cinquième axe, consacré à la stimulation de l'initiative et de l'excellence, conformément à l'approche adoptée par le Conseil dans son premier rapport. Cette démarche se fonde, d'une part, sur la conviction que le système d'éducation et de formation ne peut être abordé qu'à travers la complémentarité de ses composantes et d'autre part, sur la nécessité de renforcer les passerelles entre elles, dans le cadre d'une vision globale dépassant l'approche sectorielle.

II- Appréciation globale et recommandations générales

Avant d'aborder les plans présentés de façon détaillée, le Conseil exprime, ci-après, son appréciation globale et donne des recommandations générales :

- Le Conseil salue la teneur et la qualité du travail réalisé pour identifier les chantiers d'action prioritaires pour les quatre années à venir, chantiers qui sont globalement en adéquation avec les orientations de la Charte nationale d'éducation et de formation et avec les propositions du premier rapport du Conseil sur l'état et les perspectives du système d'éducation et de formation. Le Conseil considère en outre que la conciliation entre ambition et réalisme des projets proposés, la pertinence des approches de leur mise en œuvre, l'adoption d'une gestion dynamique basée sur une mise en œuvre progressive et l'évaluation annuelle des résultats obtenus, seront les règles déterminantes pour réaliser les résultats et le saut qualitatif escomptés.
- Le Conseil invite à opérer une distinction entre d'une part les domaines d'intervention à caractère réellement urgent, et d'autre part les problématiques structurelles qui requièrent un traitement à plus long terme.
Aussi, serait-il opportun de se concentrer en particulier, durant les quatre prochaines années, sur les problématiques nécessitant un traitement rapide et exceptionnel, dont il y a lieu de citer la réalisation effective d'un enseignement obligatoire de qualité au profit de tous les enfants marocains, jusqu'à l'âge de 15 ans révolus et le recentrage sur les connaissances et compétences de base dans les cycles primaire et secondaire, mais aussi, la poursuite des consultations et du recours à des expertises qualifiées pour proposer des solutions adéquates aux problématiques et dysfonctionnements qui continuent d'entraver le système d'éducation et de formation.
- Le Conseil apprécie la place accordée par le plan du MEN à la stimulation de l'initiative et de l'excellence au lycée et à l'université et insiste sur la nécessité de les concilier avec le respect des principes d'équité et d'égalité des chances, dans toutes les mesures prévues par le plan, aussi bien au niveau des apprenants qu'à celui des zones territoriales ciblées.
- Le Conseil souligne la nécessité d'encourager le développement de l'offre éducative privée, aujourd'hui de positionnement et de qualité très hétérogène, et invite à l'appuyer en opérant une distinction entre un enseignement privé libre et un enseignement privé conventionné.

A côté de l'enseignement privé existant qui continuera à exercer dans le cadre économique et légal applicable à toute activité libérale, le Conseil invite à explorer de nouveaux horizons en ouvrant la voie à des établissements d'enseignement privé conventionnés avec l'Etat, tenus de respecter des engagements propres (pédagogie, qualité, tarifs, évaluation...), et bénéficiant alors de mécanismes d'appui spécifiques. Ces établissements seront considérés comme délégataires du service public, sans que ce rôle ne soit lié ni réduit à la gestion d'établissements publics existants comme suggéré par le Plan d'urgence.

A mi-chemin entre le privé et le public, ces établissements devront constituer un espace d'innovation et d'anticipation pédagogique et d'émulation pour l'ensemble du secteur éducatif, tout en sauvegardant le respect des principes essentiels de service public qui doivent caractériser les activités d'enseignement et en particulier celles de l'enseignement obligatoire que l'Etat doit assurer à tout citoyen.

Et afin de dépasser l'hiatus existant entre enseignements public et privé en matière de moyens et de rendement, il conviendra de faire en sorte que les mêmes normes de qualité soient à la portée de ces deux types d'enseignement de manière égale. Pour ce faire, l'Etat est invité à continuer à poursuivre son soutien ferme et régulier à l'enseignement public.

- L'adoption d'une gestion dynamique et pluriannuelle des objectifs et moyens prévus dans ces plans est nécessaire. Elle permettra d'une part, et sur la base d'une évaluation d'étape des résultats obtenus, d'actualiser les hypothèses de travail au niveau de chaque projet, et d'autre part, d'introduire régulièrement les réajustements nécessaires à l'activation du rythme de réalisation des projets.
- Convaincu que la réussite de l'école marocaine est un défi collectif, et qu'aucune amélioration substantielle ne pourra être relevée sans l'engagement fort et durable de tous, le Conseil invite tous les départements et institutions concernés directement ou indirectement par le système éducatif, et la communauté éducative dans son ensemble, à apporter leur contribution à la réussite de ces plans, dans le cadre d'une démarche collective visant à soutenir la réforme de l'école marocaine.

A la lumière de ce qui précède, le Conseil désire mettre l'accent, dans ses propositions, sur quelques domaines et projets du plan, se rapportant particulièrement aux axes ci-après :

- **la promotion d'un enseignement préscolaire de qualité ;**
- **la concrétisation d'un enseignement obligatoire de qualité au profit de tous les enfants marocains, jusqu'à l'âge de 15 ans révolus ;**
- **la stimulation de l'initiative et de l'excellence** dans le secondaire qualifiant, le cycle supérieur, la recherche scientifique et la formation professionnelle ;
- **le traitement des problématiques transversales** en relation essentiellement avec le métier d'enseignant et le corps d'enseignement, la maîtrise des compétences linguistiques, le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration ;
- **les conditions clés de succès**, dont notamment un leadership et une gestion efficace, l'allocation des ressources financières nécessaires et le respect, par les différents acteurs, de leurs obligations professionnelles, chacun dans la limite de ses attributions au sein du système éducatif.

III- Promotion d'un enseignement préscolaire de qualité

Tout en se félicitant de l'intégration du projet de développement de l'enseignement préscolaire parmi les priorités du plan d'urgence, le Conseil considère que les mesures proposées obéissent à une approche classique qui a déjà montré ses limites et ne comporte pas d'innovations majeures susceptibles de dénouer les blocages auxquels se heurte le développement de ce maillon déterminant dans le parcours scolaire des apprenants.

Ainsi, il serait peu aisé d'initier un changement effectif dans l'enseignement préscolaire, sans élaborer un concept pédagogique clair et en mettant en œuvre les mêmes options que celles retenues jusqu'à aujourd'hui. Le plan d'urgence s'est par exemple limité à:

- La création de classes intégrées dans les institutions d'enseignement primaire (3600 classes) ;
- L'allocation de durées de formation courtes (5 jours X 3 cycles) qui ne peuvent répondre aux exigences d'une professionnalisation solide des éducatrices et éducateurs;
- Le recours important aux prestataires privés pour élargir l'offre éducative préscolaire;
- L'insuffisance de l'enveloppe budgétaire allouée au projet, ce qui ne permettrait pas d'atteindre les objectifs escomptés de l'enseignement préscolaire. Il est en effet question, dans le Plan d'Urgence du Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, d'allouer une enveloppe individuelle ne dépassant pas les 500 à 600 dhs par enfant et par an, une enveloppe qui ne saurait satisfaire aux exigences de la scolarisation et de la qualité de l'enseignement dans le préscolaire, des exigences qui requièrent une dépense annuelle allant jusqu'à 6000 dhs par enfant et par an, conformément aux standards repris par des études nationales récentes.

Sans ignorer les efforts déployés pour ce projet, le Conseil suggère que ses orientations soient réexaminées pour répondre plus efficacement à ses objectifs fondamentaux. Le Conseil recommande ainsi en particulier de créer un modèle singulier d'école préscolaire marocaine, qui soit une réelle introduction à un enseignement de qualité pour tous et un moteur de l'égalité des chances, et d'assurer une formation substantielle et de qualité pour les éducateurs. Il invite également à recourir au principe de discrimination positive pour élargir l'accès à l'enseignement préscolaire à tous les ménages à des coûts raisonnables et dans de bonnes conditions.

Ce modèle d'éducation préscolaire se veut ouvert à tous les enfants marocains âgés de 4 ans, dans le respect de l'égalité des chances et en conformité avec des normes de qualité qui soient les mêmes pour tous, notamment au niveau des aspects suivants :

- Les infrastructures : les locaux et les espaces requis, dans le respect des besoins des enfants et de leurs particularités ;

- Le concept pédagogique et les contenus : les objectifs globaux et le référentiel des compétences pédagogiques préscolaires, ainsi que les approches, les outils et les activités didactiques ;
- L'encadrement et la formation : la formation initiale et continue, la mise à niveau des éducatrices et des éducateurs, le corps d'encadrement et de suivi ; en harmonie avec les fondements du concept pédagogique.

Aussi, la vision construite pour ce projet gagnerait à être expérimentée et évaluée durant la période d'exécution du Plan d'Urgence, afin d'aboutir à terme à un programme d'action fondé et généralisé auquel seraient consacrées les ressources humaines et financières nécessaires.

IV-Mise en place d'un enseignement obligatoire de qualité, au profit de tous les enfants marocains jusqu'à l'âge de 15 ans révolus

Eu égard à l'importance majeure que revêt ce chantier crucial pour le processus de réussite de l'école marocaine, le Conseil, tout en exprimant son adhésion à l'ambition du Plan d'Urgence, en dépit des difficultés existantes, d'élargir l'offre pédagogique, et en réaffirmant la nécessité de l'engagement de l'Etat à assurer la scolarisation de tous les enfants marocains jusqu'à l'âge de 15 ans révolus, appelle à l'accroissement des efforts annoncés dans le Plan d'Urgence pour la réalisation optimale et totale de cet objectif, à travers la mise en place de mesures efficaces, exceptionnelles si besoin est, en ciblant les principaux aspects suivants :

- Définir avec précision les savoirs et les compétences de base, ainsi que les acquis linguistiques attendus chez les apprenants selon les objectifs de chaque cycle du primaire et du secondaire collégial. Pour ce faire, il serait judicieux d'exploiter les résultats du Programme d'Evaluation des Acquis que l'Instance d'Evaluation du Système d'Education-Formation (INESEF) auprès du Conseil réalise en collaboration avec le Centre National des Examens relevant du MEN ;
- Améliorer la qualité des apprentissages, notamment celle des compétences linguistiques et des savoirs fondamentaux ;
- Renforcer le soutien pédagogique et l'adapter aux situations et aux besoins des apprenants, et ce en diversifiant les approches et les outils, en augmentant la plage horaire qui lui est réservée, et en définissant sa durée et les parties qui doivent en assumer la responsabilité ;
- Mobiliser enseignants, élèves, familles et partenaires du système éducatif, et bâtir des liens de proximité avec les collectivités locales en faveur de l'école ;
- Lutter contre l'abandon scolaire et les redoublements, en diversifiant, notamment, les mécanismes de soutien financier en faveur d'enfants issus de milieux défavorisés ou de régions en situation économique difficile; mettre en place également des partenariats institutionnels à même de garantir la contribution des divers secteurs et organismes concernés par la réussite de l'objectif de mise en place d'un enseignement de qualité pour tous ;

- S'il est important de concentrer les efforts sur la qualité de l'enseignement et la rétention des générations entrantes, il n'est pas permis aux yeux du Conseil d'ignorer le devenir de la part significative des enfants et adolescents qui se trouve aujourd'hui exclue du système éducatif, pour n'y avoir jamais été ou pour avoir abandonné l'école, sans tenter de les réintégrer à l'école ou de leur offrir une voie alternative de formation.

Le secteur de l'éducation non formelle mérite toute sa place parmi les chantiers à caractère urgent, et est riche d'expériences menées ces dernières années. Il s'agira de les évaluer afin de s'acheminer vers des solutions novatrices de réintégration ou de formation parallèles à l'école. Il est à signaler que le Conseil a été saisi par le Premier Ministre sur les politiques à mener en matière d'éducation non formelle et qu'il livrera son avis sur ce sujet au courant de l'année 2009.

- Accroître les efforts relatifs à la création d'internats, y compris au niveau des collèges déjà existants, particulièrement dans les zones où ce besoin se fait ressentir et ne pas se limiter aux collèges nouvellement construits, comme annoncé dans le Plan d'Urgence ;
- Mettre à la disposition des élèves, notamment à la fin de l'enseignement obligatoire, un système efficace d'information et d'orientation vers l'enseignement secondaire qualifiant ou la formation professionnelle et pourvoir des cadres et des conseillers qualifiés en nombre suffisant, dotés de moyens scientifiques pour explorer les penchants et qualifications des élèves ;
- Accorder de l'intérêt aux aspects liés à la culture générale, à travers les manuels scolaires, mais aussi les activités intégrées, les bibliothèques scolaires et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

S'agissant de l'élargissement de l'offre pédagogique, le Conseil appelle à reconstruire l'idée de création d'une agence centrale pour les constructions et à l'adoption, en lieu et place, d'une approche territoriale basée sur une mise à contribution efficace des collectivités locales dans les actions de construction, d'équipement et de maintenance des édifices scolaires, l'organisation du transport scolaire et la fourniture de logements pour les enseignants, notamment en milieu rural.

Quant à « l'école du respect », à laquelle le plan d'urgence fait référence, le Conseil, tout en encourageant toute mesure visant à ancrer le civisme, les pratiques démocratiques, la culture des droits et des obligations dans les établissements scolaires et de formation et leurs environnements, rappelle qu'il a émis des recommandations à ce propos dans son avis N°2/07, relatif au rôle de l'école dans la promotion du comportement civique, et considère que la traduction de ces recommandations sur le plan effectif seraient à même de contribuer à réaliser progressivement les objectifs assignés à ce projet.

V- Stimuler l'initiative et l'Excellence dans le secondaire qualifiant, le cycle supérieur, la recherche scientifique et la formation professionnelle

1/ Le secondaire qualifiant

Le Conseil Supérieur de l'Enseignement apprécie l'orientation du Plan d'Urgence vers l'encouragement de l'excellence à travers des mesures novatrices, telle que la création de lycées de référence et de lycées d'excellence. Dans ce cadre, il invite à clarifier aux yeux de l'opinion publique la différence entre le concept de lycée de référence et celui de lycée d'excellence, afin d'éviter toute confusion.

Le Conseil appelle également à accorder une autonomie progressive aux lycées et à leur octroyer les moyens d'action leur permettant d'évoluer dans le cadre de projets diversifiés et novateurs, source de motivation, d'émulation et d'excellence. Résultat de la concertation entre les acteurs pédagogiques, les autorités éducatives et les partenaires, la logique de projet permettra de mobiliser, de mieux affronter les difficultés au niveau local, et d'explorer de nouveaux champs d'amélioration, tout en mesurant les progrès réalisés et en identifiant difficultés à surmonter.

Réaffirmant la nécessité de stimuler l'excellence dans le strict respect des principes d'équité et d'égalité des chances, le Conseil invite à veiller à améliorer les indicateurs de la qualité dans ce cycle, en mettant l'accent sur les composantes ci-après :

- Diversifier l'offre pédagogique afin d'élargir les choix pédagogiques des apprenants ;
- Consacrer le principe du projet d'établissement, et mettre à la disposition des lycées les outils incitatifs et les mécanismes nécessaires à leur adhésion à des projets pédagogiques et de formation diversifiés, susceptibles d'encourager l'initiative, l'excellence et la diversité, en harmonie avec l'environnement économique et social ;
- Réhabiliter quelques espaces vitaux tels que les laboratoires, les bibliothèques, les espaces culturels et sportifs ;
- Améliorer les pré-requis pédagogiques et la qualité des apprentissages ; notamment dans les filières scientifiques et techniques et dans les langues et encourager les apprenants à s'orienter davantage vers les branches scientifiques et techniques ;
- Développer et diversifier l'offre de l'enseignement secondaire qualifiant technique ;
- Repenser le système de l'évaluation et des examens, des points de vue des méthodes et de l'organisation en concomitance avec le renouvellement des programmes, curricula et approches pédagogiques ;

- Adopter un plan de formation et de mise à niveau des cadres pédagogiques, et réhabiliter et encourager l'agrégation en tant que pourvoyeur d'enseignants de qualité pour le secondaire qualifiant.

2/ L'enseignement supérieur et la recherche scientifique

A la lumière de l'expérience actuelle de la réforme universitaire, et dans le cadre de la dynamique que le Plan d'Urgence entend amorcer pour l'approfondissement de cette réforme, le Conseil suggère de procéder à une évaluation des réalisations de l'université depuis l'entrée en vigueur de la loi 01-00. Cette évaluation permettra de souligner les acquis de la réforme et d'apporter les ajustements organisationnels, juridiques et de fonctionnement nécessaires pour parachever l'autonomie des universités et rendre effective toutes ses attributions et notamment la contractualisation avec l'Etat et les entreprises dans une logique de résultats appuyée par des mécanismes efficaces de pilotage et d'évaluation.

Le Conseil appelle également au renforcement des effectifs et des capacités des enseignants de l'enseignement supérieur. En effet, le Conseil estime que la stagnation des effectifs d'enseignants ces dernières années, résultat de la raréfaction des recrutements d'une part et de l'opération des départs volontaires d'autre part, a pu avoir des effets négatifs sur la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants, qui risquent d'être aggravés avec l'accroissement attendu du nombre d'étudiants les prochaines années. Par conséquent, le Conseil estime qu'il est urgent d'anticiper les besoins en ressources humaines de l'enseignement supérieur en assurant dès à présent la formation d'une nouvelle génération d'enseignants et de chercheurs qualifiés.

Par ailleurs, et afin d'entretenir la motivation des enseignants chercheurs, et d'assurer une évolution permanente de leurs capacités, le Conseil estime qu'il est nécessaire d'étendre leur échelle de progression et de promotion.

S'agissant de la recherche scientifique, le Conseil estime que son développement constitue un travail de longue haleine, exigeant la mise en place de mesures préliminaires au niveau du Plan d'Urgence ; mesures à même de baliser le chemin pour l'élaboration d'une stratégie nationale visant la poursuite des efforts de développement de la recherche scientifique et de l'innovation avec la collaboration de toutes les parties concernées par ce sujet, de par leur spécialisation ou leur intérêt pour le domaine, et plus particulièrement celle de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques.

3/ Développement de la Formation Professionnelle à travers le Plan d'Urgence de ce secteur :

Le Conseil Supérieur de l'Enseignement souligne tout d'abord sa satisfaction du fait que les cinq principaux piliers du Plan d'Urgence relatif au développement de la Formation Professionnelle, avec les études y afférentes, sont en parfaite symbiose avec les grands projets de développement et avec le souci d'adéquation de la formation aux exigences de la vie professionnelle et des besoins du marché de l'emploi.

En outre, le Conseil, tout en encourageant le choix du Plan de consolider le rapprochement entre l’Université et la formation professionnelle particulièrement dans le cadre des licences professionnelles, appelle à renforcer davantage les passerelles avec le système d’éducation-formation, notamment à travers la mise en place de réseaux d’éducation-formation, ainsi qu’avec le tissu économique.

A cet égard, il s’avère nécessaire d’associer davantage les acteurs économiques dans les régions souffrant de la précarité du tissu économique.

D’un autre côté, le Conseil souligne l’importance de mettre davantage l’accent sur ce qui suit :

- La poursuite de l’expansion de l’offre en formation et de la capacité d’accueil, de manière à accompagner les flux croissants de candidats, les nouveaux arrivants potentiels et la demande croissante ;
- La consolidation de l’approche basée sur la diversification des filières de formation professionnelle en fonction des besoins des secteurs prometteurs et des métiers du futur ;
- La mise en place d’un plan pédagogique adapté aux besoins de la formation et de la vie professionnelle et qui ait pour principal objectif l’amélioration de la qualité des formations professionnalisantes et du niveau de maîtrise des compétences linguistiques des stagiaires ;
- L’adoption d’une nouvelle approche de gestion des ressources humaines, notamment les formateurs, qui consiste à les motiver, à mettre régulièrement à niveau leurs qualifications en adéquation avec les nouvelles formations et à assurer une formation initiale solide aux nouvelles générations de formateurs ;
- La réforme du système des Contrats spéciaux de formation, conformément aux orientations de la charte, à travers l’instauration de mécanismes nouveaux, dans lesquels les partenaires sociaux joueraient un rôle essentiel et l’adaptation du cadre légal régissant la formation en cours d’emploi sur cette base ;
- L’évaluation de quelques projets phares, tels que la formation par apprentissage, l’approche par compétences et selon les acquis linguistiques et de formation des stagiaires, l’expérience de la licence professionnelle, ...

VI-Affronter les Problématiques Transversales

Le Conseil estime que l’intégration par le Plan d’Urgence du MEN de projets visant à résoudre les problématiques transversales du système, telles que les ressources humaines, la maîtrise des compétences linguistiques et la gouvernance parmi les priorités de la prochaine phase, constitue un premier pas vers leur résolution.

Cependant, il est important de souligner à ce propos que l'élaboration de solutions efficaces pour la résorption de ces problématiques est une entreprise de longue haleine, nécessitant une approche qui prendrait en compte, via l'examen et l'analyse, le contexte, ainsi que l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration d'une vision pertinente et adéquate, doublée d'une méthodologie participative privilégiant la consultation des partenaires sociaux et des acteurs éducatifs et renforcée par les expertises, les moyens et les mesures pratiques nécessaires pour en garantir une bonne application. Il est tout aussi nécessaire de soumettre certains nouveaux concepts évoqués dans le Plan d'Urgence, tels que « la gestion régionale des ressources humaines », « l'enseignant mobile », « l'emploi contractuel » ou « les heures supplémentaires obligatoires », aux exigences de l'approche précitée et à l'expérimentation selon les normes reconnues pour en tester la faisabilité et les possibilités de généralisation.

Partant de cela, le traitement de la question du corps de l'enseignement et du métier d'enseignant et de formateur devrait avoir pour objectif, à court terme, la mise en place, durant la période d'exécution du plan d'urgence, d'un programme de développement des qualifications et des compétences professionnelles des acteurs éducatifs, en adoptant une formation initiale et continue solide et, à moyen et long termes, l'instauration d'une nouvelle vision qui irait dans le sens de la professionnalisation du métier, basée principalement sur :

- la motivation du corps de l'enseignement et la consécration de son engagement en faveur du respect des responsabilités éducatives qui sont les siennes ;
- l'amélioration des conditions d'exercice du métier ;
- l'accompagnement des développements récents du métier et de ses perspectives, notamment la diversification des compétences, des missions et des rôles qu'elles induisent ;
- la mise à niveau continue des enseignants en service et la recherche de perspectives pour les générations entrantes, en offrant une formation initiale solide et une formation continue de qualité, conformément à un référentiel de compétences bien défini et selon des normes d'évaluation et de promotion claires et transparentes.

Afin que l'ensemble des parties prenantes s'approprient cette vision, le Conseil insiste sur la nécessité d'en faire un contrat de confiance et de progrès avec le corps enseignant et ses différentes instances représentatives, en veillant à rendre disponible les conditions techniques et participatives et les moyens de mise en œuvre à même de garantir la réussite de ce projet capital.

Concernant la maîtrise des compétences linguistiques, même s'il considère que cette question dépasse dans sa profondeur et ses dimensions politique et sociale la responsabilité de l'école, le Conseil suggère de mettre l'accent, dans la phase actuelle, sur les aspects relatifs à la maîtrise des compétences linguistiques, notamment les pré-requis pédagogiques (nombre d'heures consacrées aux langues, contenus, méthodes), et les aspects liés à la formation (initiale et continue) et à l'évaluation (contrôle continu et examens) qui, eux, sont au cœur des missions de l'école.

S'il est vrai que le traitement de cette question nécessite qu'il y soit accordé le temps nécessaire, dans le cadre d'une approche sereine et novatrice, et exige des solutions audacieuses, cela n'empêche pas de prendre des mesures immédiates -certaines ayant déjà été mises en exergue dans le premier rapport du Conseil-, qu'il est suggéré d'intégrer dans le plan d'urgence, telles que :

- Examiner le nombre d'heures consacrées à l'enseignement des langues par niveau, en tenant compte des impératifs de qualité des apprentissages et suivant des normes ayant prouvé leur efficacité dans des systèmes éducatifs performants, dans le but de dépasser le paradoxe entre l'importance du nombre d'heures consacrées à l'enseignement des langues et le déficit évident de maîtrise chez les apprenants ;
- Faire bénéficier l'arabe, compte tenu de son statut de langue d'enseignement, notamment dans les cycles primaire et secondaire, d'un effort qualitatif soutenu, notamment en ce qui a trait à l'amélioration des méthodes d'enseignement et au développement des outils d'évaluation du niveau de maîtrise de la langue ;
- Œuvrer à offrir des conditions organisationnelles, pédagogiques, de formation et d'encadrement plus importantes pour soutenir l'enseignement de l'amazighe dans le système éducatif et permettre l'accès d'un nombre d'enfants croissant à la langue, en collaboration avec l'Institut Royal pour la Culture Amazighe et dans le cadre d'une vision claire et partagée autant que possible, fondée sur un bilan faisant état des acquis et des contraintes relevés à ce jour en matière d'enseignement de l'amazighe, et qui définit son positionnement futur dans le système d'éducation et de formation ;
- Elaborer, dans les meilleurs délais, un plan destiné à améliorer le niveau de maîtrise des langues étrangères, en faisant de l'école primaire un point de départ pour atteindre cet objectif ;
- Œuvrer pour la mise en place de référentiels des compétences linguistiques tant au niveau de l'enseignement primaire qu'au niveau du cycle supérieur ;
- Adopter un programme pour approfondir la formation du corps enseignant dans le domaine des langues et renforcer ses compétences linguistiques et pédagogiques dans ce domaine.

Il convient de rappeler que le Conseil poursuivra, en prévision de sa session ordinaire de juillet 2009, ses travaux et réflexions visant à contribuer à l'élaboration d'une nouvelle vision du corps d'enseignement et du métier d'enseignant et de formateur et ce, en collaboration avec les secteurs concernés, les acteurs et les partenaires sociaux.

S'agissant de la conception d'une nouvelle vision prospective en matière de politique linguistique, le Conseil émettra son avis à ce propos au cours de l'année 2010.

Quant à la décentralisation et la déconcentration, le Conseil considère que ce chantier nécessite le redoublement des efforts pour diminuer progressivement les pratiques de gestion centralisée et apporter des réponses locales, variées et allant au-delà du normatif, dans le but de réaliser un double objectif :

- Le renforcement du processus de déconcentration, l’élargissement de l’autonomie et la clarification des attributions, surtout celles de l’administration centrale et des académies et délégations, et la consolidation de la responsabilité et de la culture du rendre compte, à différents niveaux du système ;
- le lancement d’une dynamique pour une approche décentralisée progressive, basée sur le tissage de relations plus étroites avec les collectivités locales, dans la perspective de leur déléguer les aspects relatifs aux infrastructures et équipements scolaires.

VII- Recommandations finales : trois conditions clés de succès

Le Conseil estime qu’il y a aujourd’hui dans notre pays une réelle opportunité d’inscrire durablement l’école marocaine dans le chemin de la qualité et de la réussite, et qu’il serait par conséquent dramatique de manquer ce rendez-vous. Pour réussir ce Plan d’Urgence et donner vie à ses recommandations sur le terrain, le Conseil préconise d’œuvrer à la réunion de trois conditions clés de succès :

Premièrement: la mise en place d’un leadership efficace et d’une gestion rationnelle et responsabilisante, à tous les niveaux du système éducatif, fondés sur la capacité de mobiliser et de réunir les énergies en faveur du changement et la maîtrise des compétences de planification et de gestion axée sur les résultats.

Il faudrait que ce leadership soit présent aux différents niveaux de la gestion du système éducatif, à travers une meilleure sélection des responsables du système, ou par le biais du renforcement des capacités de gestion et de communication, et le développement des relations contractuelles entre les différentes composantes du système, et entre ces composantes et leur environnement, de manière à assurer une mise en œuvre optimale du plan d’urgence, et à adopter une méthode d’évaluation annuelle du processus de réalisation du plan ;

Deuxièmement: La sécurisation, urgente et incontournable, du financement du Plan d’urgence via un dispositif ad hoc.

Le Conseil préconise d’aborder le Plan d’Urgence comme un projet en soi, inscrit dans le moyen terme, ayant des besoins propres et des moyens spécifiques, et immunisé contre toute contrainte de type budgétaire. Le Plan d’Urgence pourrait être financé à travers un fonds dédié doté de ressources publiques pérennes, destinées à couvrir en toute transparence les dépenses non salariales générées directement par les projets du Plan. Le caractère prévisible de ces ressources permettra aux gestionnaires du Plan d’Urgence de planifier efficacement leurs actions, d’anticiper les besoins et les dépenses, et de mobiliser ponctuellement et au besoin des financements complémentaires d’appoint.

À cet égard, le Conseil estime que la création de ce fonds et son activation est également une condition déterminante pour garantir sa crédibilité et atteindre ses objectifs.

Troisièmement: l'engagement de tous les acteurs à honorer leurs obligations, et leur adhésion collective pour la réalisation du plan d'urgence, en veillant à :

- faire de la réalisation du plan d'urgence une responsabilité gouvernementale, à laquelle participent tous les secteurs concernés,
- assurer un climat propice à sa réalisation et adopter une approche participative à l'endroit de toutes les parties concernées, en particulier les acteurs éducatifs et les partenaires sociaux, en les associant à l'examen et à l'enrichissement du plan. Une telle approche est à même de garantir l'adhésion à des objectifs partagés autant que possible, que tous les acteurs pourront s'approprier, chacun selon sa position, dans les processus de mise en œuvre,
- renforcer les partenariats institutionnels avec les partenaires de l'école, notamment les collectivités locales, l'entreprise et les instances de la société civile.

En définitive, le Conseil, en présentant son point de vue, désire souligner le fait que, quelle que soit l'efficacité des choix et des projets présentés, et l'importance ou l'efficacité des amendements ou réajustements éventuels, le plus important pour le système de l'éducation et de la formation aujourd'hui est d'entrer de plain-pied dans le temps de l'action, en faisant sienne une nouvelle démarche de mise en œuvre optimale et intégrée, avec des méthodes de suivi et d'évaluation plus efficaces, et dans laquelle chaque acteur et chaque partie assume ses responsabilités envers l'école marocaine.

Tout en insistant sur le fait que les deux plans d'urgence sont au cœur des politiques publiques et que leur exécution relève des responsabilités des secteurs ministériels concernés, le Conseil se met à la disposition des différentes autorités, dans la limite de ses attributions consultatives, d'évaluation et de proposition, pour contribuer à la réussite du renouveau de l'école marocaine.